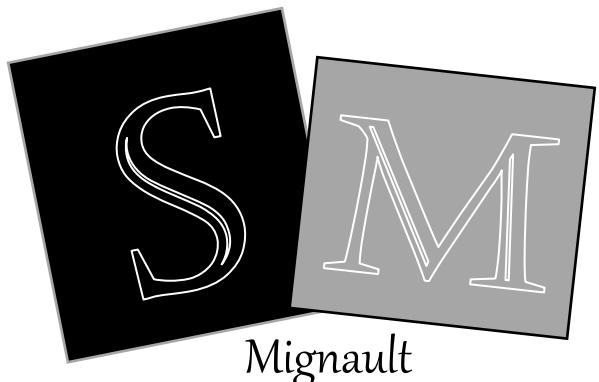


FLASH INFOS DE L'ÉCOLE 2



Vendredi 21 novembre 2025

Pirouline

Vu le nombre d'enfants, l'organisation de la garderie a été revue pour le bien-être de chacun. Vous trouverez en pièce jointe l'organisation générale de la semaine, communiquée par l'Asbl.

Dans le cadre de la grève générale annoncée la semaine prochaine, Pirouline n'assurera pas la garderie du matin et de l'après-midi le mercredi 26 novembre. Les enfants seront accueillis par l'équipe éducative de 8h15 à 12h30.

Actuellement, aucun mouvement de grève n'est prévu dans l'équipe. Cependant, ceux-ci peuvent encore se décider dans les prochains jours.

Souper boudins

292 MERCIS pour votre participation à notre Kermesse aux boudins de ce samedi !

Pourquoi 292 mercis ? Parce que c'est le nombre exact d'objets qui se trouvaient dans le vase. Cette année, personne n'a trouvé le chiffre juste, mais les estimations les plus proches sont celles de la mamie de Nina (3e primaire) avec 295 et Pierre Naveau, qui a proposé 289 et 295.

Bravo à eux !

Et encore un grand merci à vous pour votre aide, votre enthousiasme et votre présence.

Un dernier merci aux parents qui ont préparé de délicieuses pâtisseries. Vos plats et boîtes sont disponibles dans mon bureau.

Bravo à ma belle équipe pour sa motivation et sa bonne humeur! C'est précieux...



Jogging de notre école

Comme dit dans le flash précédent, ce premier jogging fut une belle réussite. Pour votre information, une partie des bénéfices (environ 2000 €) servira pour financer les activités lors des classes de dépassement à Masembre.

La date de l'année prochaine est déjà choisie ! Il s'agit du samedi 29 août. On compte sur vous...



Saint-Nicolas

Le vendredi 5 décembre, Saint-Nicolas viendra nous rendre visite. Pour les parents dont les enfants ne sont pas encore scolarisés mais qui feront leur rentrée durant cette année 2025-2026, nous vous invitons entre 9h et 9h30 dans le local "Pirouline" à la rue des Déportés 13. Pour rappel, l'Association des Parents offre un spectacle à tous les élèves de notre école mais je ne peux pas vous en dire plus...



Chorale

La semaine prochaine, les élèves de la P1 à la P4 recevront un talon pour que vous validiez ou non sa participation au concert de Noël qui aura lieu le samedi 13 décembre. Et ce, afin que nous puissions organiser correctement les dernières répétitions. Pour les P5 et P6, cela a déjà été réalisé en début d'année.

Action "gel douche"

Un grand merci à tous pour vos commandes. Nous avons vendu 677 flacons. Grâce à cette action, nous récoltons la somme de 1354 €. Cela permettra également de financer nos activités lors de nos classes de dépassement. Pour votre information, nous réceptionnons les savons début décembre.



Nouveau bulletin...

Ce mercredi 19 novembre, le premier bulletin de l'année a été donné aux primaires. Comme expliqué précédemment, il s'agit d'un nouveau modèle commun à toutes les classes pour une meilleure continuité. Dans chaque farde, il y a un vade-mecum avec quelques explications.

Vous y trouverez également une nouveauté : le nombre de demi-jours d'absence justifiée et injustifiée. En effet, en bonne mère de famille, mon rôle est également de vous rappeler que l'école est obligatoire dès la 3^{ème} maternelle. Vous retrouverez, ci-dessous, un rappel issu du règlement d'ordre intérieur.

« *A partir de la 3^e maternelle*, toute absence doit être justifiée.

Les seuls motifs légaux sont les suivants :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité qui lui délivre une attestation ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au premier degré ; l'absence ne peut dépasser 4 jours ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit ; l'absence ne peut dépasser 2 jours ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2^{ème} au 4^{ème} degré, n'habitant pas sous le même toit ; l'absence ne peut dépasser 1 jour ;
- Pour que l'absence soit valablement couverte, le justificatif doit être remis à l'enseignant au plus tard le jour du retour de l'élève dans l'établissement. Si l'absence dure plus de 3 jours, il doit être remis au plus tard le 4^{ème} jour.

Le pouvoir d'appréciation :

Les motifs autres que ceux repris ci-dessus sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports. A cet égard, il est déraisonnable d'assimiler à une circonstance exceptionnelle le fait de prendre des vacances durant la période scolaire. L'appréciation doit être motivée et sera conservée au sein de l'école. La direction devra indiquer les motifs précis pour lesquels elle reconnaît le cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle. »

Toute autre absence est considérée comme injustifiée. Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, le directeur le signalera impérativement au service du contrôle de l'obligation scolaire de l'Administration.

En maternel, pour les enfants non soumis à l'obligation scolaire, afin de respecter le travail des enseignants et l'organisation des différentes activités, il est demandé aux parents d'avertir l'école en cas d'absence.

Je rappelle également que :

« L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation, la gymnastique, la psychomotricité) et activités pédagogiques dès la 3^{ème} maternelle. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par le chef d'établissement après demande écrite dûment justifiée. »



Action Bebat

Nous continuons la récolte des piles jusqu'au vendredi 5 décembre.
Un tout grand merci pour votre très belle participation !



Quelques dates ...

- Mercredi 26 novembre : Lison Conte pour la classe de M1 et la classe d'accueil.
- Lundi 1^{er} décembre 2025 : visite médicale pour P6. Départ 8h30.
- Mardi 2 décembre 2025 : conférence pédagogique pour P3 et P4.
- Vendredi 5 décembre : visite de Saint Nicolas à l'école
- Samedi 13 décembre : marché de Noël
- Vendredi 19 décembre : déjeuner de Noël en classe



Aménagement de la classe d'accueil et de 1^{ère} maternelle

Durant le congé d'automne, nous avons terminé les classes d'accueil et de 1^{ère} maternelle. Les élèves et les enseignants sont heureux...



Si vous avez des questions, je reste disponible et à votre écoute.
Cordialement,

Mme Céline